

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. OBJET ET CHAMP CONTRACTUEL

- Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le CEFIM s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue et en apprentissage.
- Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.
- Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis ou le bon de commande ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.
- Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
- Le Cefim peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier. Le site internet www.cefim.eu porte toujours la dernière version à la connaissance de tous.

2. DÉFINITIONS

- Formation inter-entreprises : formation, dont le contenu est consultable en ligne sur le site www.cefim.eu, réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ou en télé-présentiel ;
- Formations diplômantes : parcours de formation diplômante réalisée dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ou en télé-présentiel, associant ou non des stages ;
- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans nos locaux ou ceux de nos partenaires ou en télé-présentiel ;
- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. RESPONSABILITÉ

- Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.
- Le CEFIM ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.
- Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

4. PRIX - MODALITÉS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT ET PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

- Pour les clients personnes morales (personne morale qui achète la formation) : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, de l'acompte, s'il y a lieu (montant indiqué sur la convention de formation) et, d'autre part, de la convention signée et revêtue du cachet de l'entreprise.
- Pour les clients personnes physiques (personne physique qui achète la formation) : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du devis signé et, d'autre part, d'un acompte de 30% du prix de la formation.
- Pour les clients personnes morales et physique dont l'acheteur est un organisme tiers : l'inscription n'est validée qu'à réception de l'accord de financement de l'Organisme tiers.

Il appartient donc au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas au CEFIM avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

- Les prix sont indiqués sur le devis et/ou la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, le CEFIM n'étant pas assujéti à la TVA par application de l'article 261.4.4 du CGI.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur la convention et/ou le contrat de formation.

5. PENALITÉS DE RETARD ET SANCTIONS EN CAS DE DÉFAUT DE PAIEMENT

- Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à un taux de 10% par an. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.
- En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, le CEFIM se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

6. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE- ABSENCES

A L'INITIATIVE DU CLIENT PERSONNE MORALE

En cas de renoncement par le client à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, le client s'engage au versement de 50% du coût de la formation à titre de dédit. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du client, et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

Toute formation commencée est due dans sa totalité. Autrement dit, toute absence du participant sera facturée à 100% à titre de dédit.

A L'INITIATIVE DU CLIENT PERSONNE PHYSIQUE

Toute formation commencée est due dans sa totalité. Autrement dit, toute absence du participant sera facturée à 100% à titre de dédit, sauf cas de force majeure dûment reconnue, où seules les heures réalisées seront facturées.

Le client Personne Physique dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat : si le délai court après le début de la formation, seules les heures réalisées seront facturées.

A L'INITIATIVE DE L'ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler l'action de formation pour cause d'un trop faible nombre d'inscription ou toute autre raison, à condition de respecter un délai de prévenance de 7 jours calendaires.

Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le CEFIM est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif au CEFIM.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par le CEFIM est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

8. CONFIDENTIALITÉ

Le CEFIM, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux, ...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

Cependant, le Client accepte d'être cité par CEFIM comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise CEFIM à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service du CEFIM; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel dpo@cefim.eu. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant.

10. DROIT APPLICABLE-TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par le CEFIM, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal de Tours.